



SUIVI POST-CREATION

Pour tout nouveau dirigeant, il convient de maintenir sa vigilance. En effet, le taux d'échec des entreprises nouvelles est important.

Le métier de chef d'entreprise nécessite des compétences transversales et implique notamment d'appréhender avec efficacité l'ensemble des aspects de la gestion.

Le suivi post-crédation apporte un appui méthodologique afin que le chef d'entreprise devienne progressivement autonome, en l'incitant à mettre en place des indicateurs opérationnels, en l'aidant dans leur définition et leur interprétation.

Il s'agit d'être en mesure de repérer les premiers dysfonctionnements le plus en amont possible et de s'assurer de l'efficacité des mesures correctives.

Public concerné	Toute entreprise créée ou reprise depuis moins de 3 ans
Objectif	Permettre à une jeune entreprise de démarrer son activité sur des bases saines et d'assurer sa pérennité
Démarche	<ul style="list-style-type: none">➤ Analyse des besoins de l'entreprise➤ Mise en place d'outils de contrôle simples➤ Vérification de la bonne utilisation des outils➤ Rectifications éventuelles➤ Conseils divers➤ Bilan annuel de l'entreprise
Intervenants	Conseillers de votre CCI
Durée	Durée totale de 3 ans, avec notamment : <ul style="list-style-type: none">➤ 4 visites la 1^{ère} année➤ 3 visites la 2^{ème} année➤ 1 visite la 3^{ème} année
Tarifs	Le coût global est pris en charge financièrement par la CCI, avec le soutien du Fonds Social Européen.



COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen